

DEPARTEMENT

DE LA

Charente-Inférieure

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de ROYAN

ARRONDISSEMENT

d ROCHFORT

CANTON

d ROYAN

OBJET :

Marché ROBIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



Séance du 11 Aout 1947

193

L'an mil neuf cent quarante sept onze du mois d'Aout
le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblée
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. REGAZONI Ch. Maire

en session { ordinaire
extraordinaire d'après convocations faites le 6 Aout 1947. 193

NOMBRE

de Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

Etaient présents : MM. REGAZONI Ch., Veyssière, Rochedereux
Dassaux, Julien, Baudet, Péraudeau, Conze, Chollat
Prugnaud, Chazenaud, Boulerne, Domercq, Arrivé, Savignac
Couril, Thomas, Senellier, Bouchet.

DATE

de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Absents : MM. Parizet, Belle Rikovsky, M. Ollivier,
Grussemayer, Cousinet.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été,
conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élec-
tion d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Conze ayant obtenu la majorité des suffrages, a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a :

Le Conseil

donne à Mr le Maire, mandat de passer, avec M. Robin Clovis,
entrepreneur de menuiserie, un marché de gré à gré pour four-
niture de 31 bancs de 6 cadres de scène, 10 tableau x de
classe et du mobilier de cantine scolaire : 70 bancs, 40 tables
recouvertes de linoléum.

Le tout pour la somme de 185.077 frs.

Mr Rochedereux signale que le marché ne s'élève toutefois
qu'à 155.077 frs, en raison d'un don anonyme de 50.000 frs au
bénéfice des cantines scolaires.

APPROUVÉ

La Rochelle, le 11-6 SEPT 1947

Pour le Maire

Le Secrétaire Général

Fait et délibéré à ROYAN

les jour, mois et an susdits.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote. (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

Mentionner à la suite la cause qui les a empêché de signer (Art. 57 de la loi municipale).

N'ont pas signé : MM.

Pour extrait conforme :

Le Maire,



[Handwritten signature]

MARCHE DE GRE A GRE

Entre Monsieur Charles Regazoni, Maire de la Commune de Royan, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 11 Aout 1947

Et Monsieur Clovis Robin, entrepreneur de menuiserie et charpente, 46, Av. des Tilleuls à Royan

Il a été convenu que :

Monsieur Clovis Robin livrera à la Ville de Royan

31 bancs

6 cadres de scène

10 tableaux de classe

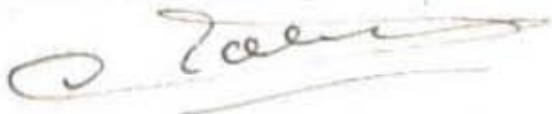
du mobilier de cantine scolaire :

70 bancs, et 40 tables recouvertes de linoleum.

pour le prix net de 135.077 frs (cent trente cinq mille soixante dix sept francs) compte tenu du don anonyme de 50.000 frs relatif à cette fourniture.

A ROYAN, le 29 Aout 1947

Le Fournisseur,



Le Maire,

